

PROGRAMME DE FORMATIONS 2019



*pour l'Aude, le Gard, l'Hérault,
la Lozère et les Pyrénées-Orientales*

COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES OCCITANIE

Un réseau d'élus au service des élus

MONTEZ EN COMPÉTENCES GRÂCE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - EMPLOI LOCAL
ECONOMIE D'ÉNERGIE - VALORISATION DE LA FORÊT
CONSTRUCTION EN BOIS LOCAL - FONCIER COMMUNAL
PREVENTION DES FEUX DE FORET



ONF / VENTES DE BOIS

Elus, soyez attentifs aux nouveaux modes de vente de vos bois !

- Présenter le régime forestier
- Identifier le rôle de l'élu dans le processus de commercialisation du bois
- Connaître les différents modes de vente des bois
- Connaître la différence entre la vente publique et la vente privée
- Maîtriser le nouveau vocabulaire qui en découle
- Être capable de faire les meilleurs choix pour valoriser les bois de la forêt communale

FONCIER

Maîtriser le foncier communal pour développer son territoire

- Informer les élus sur le foncier et sur leur rôle dans ce domaine
- Faire un focus sur le foncier forestier communal
- Traiter le droit de préférence, de préemption, les dispositifs d'aménagement foncier et le foncier atypique (Sections, BND, Biens vacants...)

INCENDIES / OLD

Responsabilités et rôle des communes dans le domaine de la prévention des incendies et des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

- Connaître la réglementation et les responsabilités du maire en matière de débroussaillage
- Être capable d'organiser les grandes étapes de la mise en oeuvre des OLD
- Utiliser les outils pour favoriser le débroussaillage par les administrés
- Expliquer-Exposer aux administrés les sanctions encourues

CONSTRUCTION BOIS

La construction publique en bois local : une opportunité pour la transition énergétique et l'aménagement du territoire

- Informer les élus sur les possibilités de construire, rénover ou aménager en bois
- Envisager le bois dans la construction et l'aménagement
- Mieux connaître la ressource locale en bois
- Favoriser le bois local dans la commande publique
- Présenter le Pacte pour la construction bois en Occitanie

DESSERTE

Mieux connaître la voirie forestière pour concilier les différents usages

- Qui peut utiliser le réseau de dessertes forestières ?
- Comment le maintenir en bon état ?
- Quels sont les rôles et responsabilités des élus ?
- Une desserte et après ?
- Les outils développés par les Communes forestières (MOUV, DIG,...)

Renseignements
et informations
sur nos formations :

04.11.75.85.17
formation.occitanie@
communesforestieres.org

AUX COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES



Foncier
le 16/09/2019
à Ventalon en
Cévennes (48) ①

ONF / Ventes de bois
le 30/10/2019
à Mende (48) ⑥

Foncier
le 19/09/2019
à Soumont (34) ②

Construction Bois
le 06/12/2019
Dans le Pays
Cévennes (30) ⑪

ONF / Ventes de bois
le 01/10/2019
Près de
Carcassonne (11) ③

Desserte
le 27/11/2019
à Rodome (11) ⑨

Desserte
le 18/11/2019
Dans le PETR Causses et
Cévennes (30) ⑧

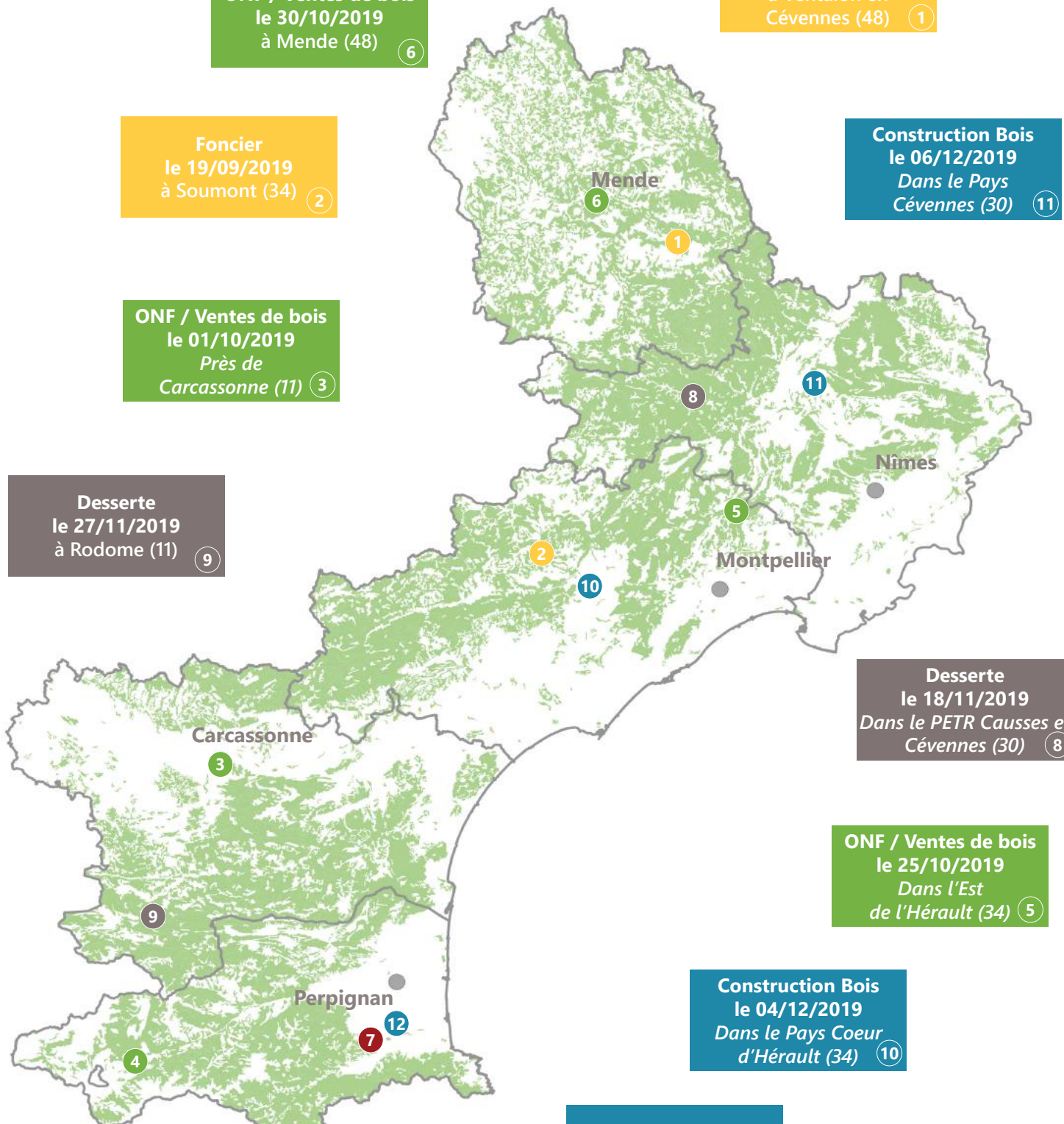
ONF / Ventes de bois
le 25/10/2019
Dans l'Est
de l'Hérault (34) ⑤

Construction Bois
le 04/12/2019
Dans le Pays Coeur
d'Hérault (34) ⑩

Construction Bois
le 10/12/2019
à Céret (66) ⑫

ONF / Ventes de bois
le 18/10/2019
au sein du PNR des Pyrénées
catalanes (66) ④

Incendies / OLD
le 08/11/2019
Dans les Aspres (66) ⑦



CALENDRIER DE FORMATION

Horaires des formations : 9h à 17h

- 1 Le **16/09/2019**, à Ventalon en Cévennes (48), **FONCIER**
- 2 Le **19/09/2019**, à Soumont (34), **FONCIER**
- 3 Le **01/10/2019**, Près de Carcassonne (11), **ONF / VENTES DE BOIS**
- 4 Le **18/10/2019**, au sein du PNR des Pyrénées Catalanes (66),
ONF / VENTES DE BOIS
- 5 Le **25/10/2019**, dans l'Est de l'Hérault (34), **ONF / VENTES DE BOIS**
- 6 Le **30/10/2019**, à Mende (48), **ONF / VENTES DE BOIS**
- 7 Le **08/11/2019**, dans les Aspres (66), **INCENDIES / OLD**
- 8 Le **18/11/2019**, dans le PETR Causses et Cévennes (30), **DESSERTE**
- 9 Le **27/11/2019**, à Rodome (11), **DESSERTE**
- 10 Le **04/12/2019**, dans le Pays Coeur d'Hérault (34), **CONSTRUCTION BOIS**
- 11 Le **06/12/2019**, dans le Pays Cévennes (30), **CONSTRUCTION BOIS**
- 12 Le **10/12/2019**, à Céret (66), **CONSTRUCTION BOIS**

Certains lieux et dates de formation sont susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions météorologiques, etc. Dans ce cas les personnes inscrites seront informées des changements par téléphone et par email.



CONDITIONS DE PARTICIPATION INFORMATIONS PRATIQUES

Nos formations sont ouvertes à l'ensemble des élus ainsi qu'aux agents de collectivités des 5 départements. Il est possible de s'inscrire dans une formation d'un autre département.

Elles sont entièrement gratuites.

Elles comprennent des interventions en salle et une visite de terrain.

L'inscription préalable à ces journées de formation est obligatoire (voir modalités d'inscription en bas de page).

Une invitation détaillée sera adressée aux élus des communes et collectivités environ un mois avant le début de chaque formation. Et une confirmation email de la journée de formation est envoyée à chaque personne inscrite, contenant l'ensemble des détails pratiques, quelques jours avant chaque formation.

Les repas sont offerts pour les adhérents.

INSCRIVEZ-VOUS AUX FORMATIONS DES COLLECTIVITES FORESTIERES



Par courrier ou par email

En complétant le **bulletin de participation joint** à retourner à l'adresse suivante: 740, avenue des Apothicaires, 34090 Montpellier ou par email à : occitanie@communesforestieres.org



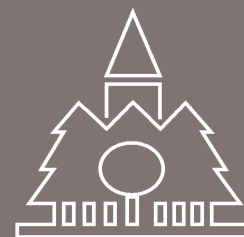
Sur notre site

www.collectivitesforestieres-occitanie.org
Rubrique «AGENDA»



Par téléphone

04 11 75 85 17



**Collectivités forestières
Occitanie**



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales